

## L'OBSERVATION TRANSFRONTALIÈRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce dernier point relatif aux données constitue précisément l'un des enjeux majeurs pour les territoires transfrontaliers. L'observation des réalités économiques et les démarches de prospective de ces territoires relèvent de logiques qui diffèrent d'un État à un autre, tant au niveau des données quantitatives (systèmes statistiques, indicateurs, modes de collecte, définitions, périodes de recensement, maillage géographique, etc.) que des analyses qualitatives (modes de coopération, filières économiques d'intérêt, systèmes politiques/administratifs/culturels, etc.). Si Eurostat assure une harmonisation des principes statistiques à l'échelle communautaire (processus, méthodes, normes, procédures, contenus, calendriers, etc.), les données produites sont essentiellement générales et élaborées à une maille NUTS 2 ou 3, ce qui ne permet pas d'obtenir un degré de précision et d'exhaustivité nécessaire à l'observation des dynamiques économiques transfrontalières. Eurostat, en tant que direction générale de la Commission européenne, s'apparente donc davantage à un dispositif au service de la définition des politiques européennes qu'à un outil que les acteurs institutionnels et économiques peuvent s'approprier au niveau régional ou local.

Des initiatives de recueil et traitement harmonisés des données à l'échelle transfrontalière tendent à se multiplier depuis les années 1990 :

- ↳ **En Grande Région** avec le groupe de travail « Statistiques » composé des cinq offices statistiques de l'espace grand-régional, le Portail statistique de la Grande Région et la création d'un système d'information géographique commun (SIG-GR).
- ↳ **Dans le Rhin Supérieur** avec le système d'information géographique SIGRS-GISOR.
- ↳ **Dans l'Arc jurassien et le Grand Genève** avec deux Observatoires statistiques transfrontaliers.
- ↳ **Frontière franco-belge** avec l'Atlas transfrontalier.

La MOT suit l'évolution de ces démarches, qui restent pour l'instant trop dispersées. Elle a pour sa part publié deux Atlas de la coopération transfrontalière (2001, 2007), mené plusieurs études successives en coopération étroite avec le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) et la FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme), sur l'observation territoriale transfrontalière dans le but de la systématiser et coordonner les différentes démarches sur l'ensemble des frontières françaises à la faveur d'un Comité Stratégique de l'Observation statistique rassemblant Commission Européenne, administrations de l'aménagement du territoire et instituts statistiques français et des pays voisins.

Le problème de l'actualisation de ces outils (dans leurs formes peu évolutives comme les atlas) et de la présence encore en retrait des données économiques, souvent non ou peu diffusées en raison de leur caractère commercial et concurrentiel, restreint de manière notable les possibilités pour les acteurs institutionnels et économiques de disposer de bases communes à la fois disponibles et comparables, pertinentes et fiables, pour alimenter la construction de cadres stratégiques transfrontaliers. Dépenser la mise en commun de diverses stratégies régionales pour une meilleure cohérence à l'échelle transfrontalière reste un objectif difficile à mettre en œuvre, ce qui limite tout autant une consultation satisfaisante des partenaires voisins dans les processus d'adoption et de suivi des stratégies régionales. L'enjeu des financements et de la dotation des moyens nécessaires au déclenchement, à l'animation et au suivi de réflexions stratégiques communes semble donc apparaître comme le principal facteur d'une pérennisation des démarches statistiques et prospectives actuellement menées, ainsi que d'une généralisation des approches stratégiques transfrontalières à l'avenir.

## VERS DES STRATÉGIES TRANSFRONTALIÈRES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'organisation territoriale française (dont celle des politiques publiques de développement économique), antérieure aux réformes actuelles décrites dans le chapitre précédent sur la gouvernance, était une réponse collective à la non-mobilité résidentielle et à la viscosité du modèle productif. Certes, l'enjeu de l'intervention nationale reste de soutenir l'efficacité du système métropolitain<sup>122</sup> (Paris et métropoles en réseau), qui constitue le cœur du système productif national, tout en assurant la cohésion de l'ensemble du territoire national par l'équité en faveur des territoires les plus faibles. Mais l'équilibre ayant prévalu jusqu'à présent (couplage national entre économie productive (notamment basée sur les métropoles) et économie présentielle) n'est pas durable, du fait de la concurrence internationale, du vieillissement de la population, et doit être revisité.

L'enjeu n'est pas la substitution au modèle national d'un modèle pur de développement local ou régional, mais la « décentralisation de l'agenda des réformes structurelles ».

Dans un contexte où les réformes territoriales en cours en France changent le mode d'accompagnement du développement économique par les acteurs publics, nous proposons de prendre en compte la dimension transfrontalière de façon plus stratégique.

Comme on l'a vu précédemment, le couple régions/métropoles prend de l'ampleur dans l'intervention économique. Ces systèmes pourraient être, pour certains, transfrontaliers, notamment ceux du Nord et de l'Est de la France, que L. Davezies pointe comme grands perdants à l'heure actuelle.

Le CGET, dans une note sur les nouvelles régions<sup>123</sup>, souligne que l'élargissement des périmètres régionaux ne doit pas conduire à minorer l'importance des relations interrégionales ; on peut ajouter que cela vaut aussi pour les régions voisines par-delà la frontière. Par exemple, les

<sup>122</sup> P. Veltz, *La grande transition*, Seuil, 2008

<sup>123</sup> <http://www.cget.gouv.fr/bref-1-nouvelles-regions-soutenir-developpement-equilibre-france>